

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Arrêté du 17 octobre 2025 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif à l'organisation de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre

NOR : PRMG2527840A

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;  
Vu le décret n° 2017-1531 du 3 novembre 2017 modifié relatif à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 modifié relatif à l'organisation de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel des services du Premier ministre du 9 octobre 2025,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 décembre 2019 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 4. la sous-direction de l'immobilier, des moyens et de la performance. »

**Art. 2.** – A l'article 4 du même arrêté, la première phrase du quatrième alinéa est supprimée.

**Art. 3.** – Après l'article 4 du même arrêté, il est inséré un article 4-1 ainsi rédigé :

« *Art. 4-1.* – La sous-direction de l'immobilier, des moyens et de la performance est chargée du soutien logistique des services du Premier ministre et des entités installés sur le site Ségur-Fontenoy.

« Elle fournit et assure le suivi des prestations permettant le fonctionnement courant, l'équipement, l'aménagement et l'entretien des locaux et des espaces verts des services et entités installés sur le site Ségur-Fontenoy.

« Elle élabore le schéma de stratégie immobilière des services du Premier ministre, pilote la maintenance et programme les travaux à réaliser sur le site Ségur-Fontenoy et les sites historiques et en suit l'exécution.

« Elle assure, pour l'ensemble de la direction, le pilotage de l'activité, le déploiement du contrôle de gestion, la conduite et le suivi de projets transverses décidés par le directeur ainsi que la relation clients.

« Elle propose la politique documentaire des services du Premier ministre, en assure la mise en œuvre et coordonne l'offre de ressources et de services.

« Elle conduit les actions de prévention des risques professionnels sur le site Ségur-Fontenoy et les sites affectés au Premier ministre.

« Elle met en œuvre la communication de la direction, réalise des prestations de communication pour les services soutenus et leur apporte un appui pour l'organisation des événements sur le site Ségur-Fontenoy ».

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 octobre 2025.

Pour le Premier ministre et par délégation :

*La secrétaire générale du Gouvernement,*

CLAIRE LANDAIS